



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Investissements outre-mer

Question écrite n° 6930

### Texte de la question

M. Jean-Paul Virapoulle attire l'attention de M. le ministre du budget sur le calendrier de sortie des décrets d'application des modifications apportées aux dispositions en faveur des investissements dans les départements et territoires d'outre-mer par la loi de finances rectificative no 93-859 du 22 juin 1993. Cette attente est en effet très nefaste pour les investisseurs, car elle rend inopérantes les avancées réalisées à cette occasion, les plaçant dans une situation d'attentisme.

### Texte de la réponse

Le décret no 94-7 du 4 janvier 1994 et l'arrêté du même jour pris pour l'application de l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 1993 no 93-859 du 22 juin 1993, relatifs respectivement au régime de la déduction fiscale en faveur de certains investissements réalisés dans les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer et les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi qu'à la déconcentration de l'agrément prévu par l'article de loi précité, ont été publiés au Journal officiel du 6 janvier 1994, pages 343 et 344.

### Données clés

**Auteur :** [M. Virapoullé Jean-Paul](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6930

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** budget, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** budget, porte-parole du gouvernement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 1993, page 3506

**Réponse publiée le :** 4 avril 1994, page 1653